

11/3

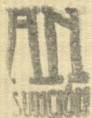
DIVISÃO DE OBRAS RARAS E PUBLICAÇÕES
SEÇÃO DE MANUSCRITOS
BIBLIOTECA NACIONAL
DO
RIO DE JANEIRO

14 Fox

853

I-30,4,28.

Comunicaciones del Sr. Bareiro a José Berges.
Nº 3228 do cat. da coleção Visc. do Rio Branco.



Cat. 3228

11 docs.

P-4-c

1864 —

Comunicaciones del Sr. Ba-
rreira (has 24 de Nov^{bre} y 7
de Diciembre), dando cuenta
al efecto que han pro-
ducido sus gestiones sobre
el armistio del Gob^{no}
frances en un sentido fa-
vorable a los intereses de
la Rep^{ca} en la actual con
el Brasil

AN
ASUNCIÓN

Don José Berges
Amacion

AN
ASUNCIÓN

AN
ASUNCIÓN

BIBLIOTHECA NACIONAL
SECCAO DE MANUSCRIPTOS
RIO DE JANEIRO

A. E. el Señor Don José Berges

Amacion

AN
ASUNCIÓN

BIBLIOTHECA NACIONAL
SECCAO DE MANUSCRIPTOS
RIO DE JANEIRO

A. E. el Señor Don José Berges,
Ministro de Relaciones Exteriores
de la Republica del Paraguay
Amacion

Legacion
del
Paraguay
en Francia.

N.º

I-30,4,28

Paris Noviembre 24 de 1864.

1



Senor Ministro,

Habiendo la honra de recibir las dos comunicaciones de U. E. del 21 de Setiembre y 6 de Octubre ultimos, cuyo importante contenido me servira para llevar adelante mis trabajos en el sentido de haber apreciar, como es debido, la politica generosa, franca y leal de nuestro Gobierno en los asuntos que se debaten en el Rio de la Plata.

En presencia de la magnanimidad y patriótica manifestacion del pueblo Paraguayo, apoyando los actos del Exmo Senor Presidente, tengo entera fe, como U. E., que

A. S. E. el Senor Don José Berges,
Ministro de Relaciones Exteriores de la
Republica del Paraguay.



saldremos vivos en la contienda que nos ha descubierto el Imperio vecino, atentando contra el equilibrio que protege las nacionalidades de esa parte de nuestra América, cualquiera que sea el giro que tomen los acontecimientos.

Por momentos aguardaré la noticia de que la situación ha sido definida, porque tanto por las comunicaciones de U. E. como por las de nuestros agentes del Plata, he visto que el Brasil protege abiertamente al cabecilla Flores, no solo con sus buques de guerra en el Uruguay, sino también con fuerzas terrestres que le envía de la Provincia de Rio Grande, en donde además parece estaba el Imperio completando la organización del Ejército con que debía invadir el suelo oriental, de conformidad con el ultimatum del Consejero Saraiva y la idea de anexarse esa Repú-

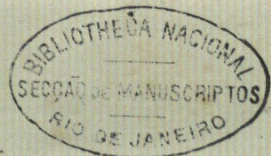
blica hermana.

Le visto con plauer que el
Senor Thornton, en medio de la
mala voluntad con que se ha
retirado respecto a nuestro pais,
ha tenido el espiritu de justicia
de retirar al Senor Cochelet el
protectorado de los subditos de
S. M. B.

Bajo los nos 1 y 2 remito
a V. E. copia de una nota que pasé
a Mr Drouyn de Lhuys y la
de la contestacion de S. E., sobre
un pequeno incidente a que ha
dado lugar la Prefectura de
la Sena con esta Legacion, y que,
como V. E. verá, ha terminado
con el mayor honor para el abajo
firmado.

Aprovecho esta ocasion para
reiterar a V. E. la expresion de
mi alta consideracion y estima.

Cándido Pereira



I. 30,4,28

Paris Noviembre 20/662.


AN
ASUNCIÓN

Señor Don José Berges

2

BIBLIOTHECA NACIONAL
SECÇÃO DE MANUSCRITOS
RIO DE JANEIRO

Mi estimado amigo.

Aunque a última hora
no quiero dejar partir el cor-
reo,  salúdalo y envíale estas
líneas, en prueba de buena amis-
tad.

Con sentimiento he visto que
los brasileiros no habían aun abierto
Campaña Contra la Repca Oriental,
porque no hubiese dado una ocasión
famosa p^a haerles morder el
polvo y levantar muy en alto nuestros
créditos, que tan reprimidos está por
nuestros detractores, y conviene que
el mundo vea de una vez de lo
que somos Capaos, p^a que se
no repete en el Plata y de amos

AN
ASUNCION

Considerado en Europa.

Los grandes sacrificios que hacemos con nuestros armamentos no debe quedar sin provecho. El Brasil si no hace guerra abierta la hará encapitada, que será mucho peor, y nosotros debemos romperle la máscara para dar tranquilidad a nuestra simpática hermana la República Oriental y garantizar por este medio nuestro porvenir.

Hagame el bien de no creerme con vistas exageradas como su antiguo correspondiente del Paraná, sino que veo las cosas muy friamente, y tengo la íntima convicción de que ha llegado el caso de que saquemos la espada.

Deseándole la mejor salud, se repite de V. como siempre, su atento
Amigo y A. S.

C. Perier

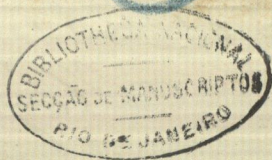
Legacion
del
Paraguay
en Francia.

N.º

I-30,4,28

Paris Noviembre 24 del 864.

Senor Ministro,



Por mi correspondencia del
7 del corriente habrá visto V. E. la
aceptacion que ha merecido del
Gobierno de S. M. el Emperador de
los Franceses la politica del
Exmo Gobierno de la Republica
en sostener la integridad e inde-
pendencia de la Republica Orien-
tal del Uruguay. Este hecho es
tanto mas notable cuanto que
puede asegurarse que el Gobierno
de S. M. B. seguira en un todo y
por todo a la politica del Gobierno
Francés en este caso, porque hoy

A. E. el Senor Don José Berges
Ministro de Relaciones Exteriores de la
Republica del Paraguay.

mas que nunca existe l'entente
cordiale entre los Gabinetes de
 Trullerías y San James en todo
 lo que respecta al desenvol-
 vimiento de la política externa
 de ambos países.

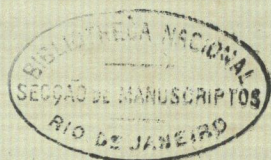
Hoy tengo la satisfacción
 de anunciar a V. E. que el 17
 del corriente, día designado para
 la recepción del Cuerpo Diplomá-
 tico, tuve una nueva conferen-
 cia con S. E. Monsieur Drouyn
 de Lhuys y encontré en él las
 mismas buenas disposiciones con
 respecto a la actitud asumida
 por la República en las presentes
 emergencias políticas del Plata.
 Al terminar nuestra entrevista
 me dijo S. E.:—"Esperamos sin em-
 "bargo que la diplomacia lle-
 "gara todavía a conjurar la
 "tempestad inminente que ame-
 "naza a los pueblos del Plata,
 "pues eso sería mucho mas ven-
 "tajoso para los adelantos mo-
 "rales y materiales de esos

" pueblo tan agitado por guerras
" intestinas."

Aprovecho de esta ocasion
para saludar a V. E. con la
mas alta y distinguida con-
sideracion.

AN
ASUNCIÓN

Cándido Pereira



Legacion
del
Paraguay
en Francia.

N.º

I-30,4,28

Paris Noviembre 24/61.

4

Señor Ministro,



Adjunto a la estimable comunicacion del V. E. del 21 de Setiembre he recibido los apuntes que deben servir para corregir los errores de los Anales del Comercio exterior; y en debido tiempo he pasado al señor du Graty y a Mr. Turri copia integral de esos apuntes con las instrucciones necesarias, segun la indicacion del V. E. Espero que esos señores daran al V. E. conocimiento de lo que hagan a este respect.

Inclusa encontrara V. E. el Resumen politico de la ultima quincena.

Aprovecho de esta ocasion

al V. E. el Señor Don Jose Berge
Ministro de Relaciones Exteriores de la
Republica del Paraguay

para reiterar á V. E. la expresion
de mi distinguida consideracion

Cándido Pereira



Copia

I-30,4,28

N.º 1.

Legacion del
Paraguay

Paris Noviembre 27 1864.



5

Senor Ministro,

AN
ASIMICION

Advertido por una persona que he enviado esta mañana al Hôtel de Ville, para entenderse a mi nombre sobre una cita que recibí el 29 del pasado Octubre para presentarme, en el termino de ocho dias, en la Direction de la Voirie du 8.º Arrondissement de Paris, que solo por consideraciones a mi calidad de extranjero no se habia levantado un proceso verbal en la Prefectura de la Sena, para procederse contra mi, por haber puesto en la entrada de la Casa que ocupo, sobre una plancha de mármol,

A. E. Mondieu Drauzyn de Lhuys,
Ministro de Negocios Extranjeros de
S. M. el Emperador de los Franceses

x x x

Sin permiso previo, la inscripci3n
 de Legation du Paraguay, y deseando
 vivamente reparar esta omisi3n
 involuntaria, me permito, Se1or
 Ministro, molestar la atenci3n
 de V. E., rogando se digno
 acordarme la autorizaci3n
 necesaria para guardar dicha
 inscripci3n en el lugar que
 queda mencionado.

Con tal motivo, tengo
 el honor de repetirme, con la
 mas alta consideraci3n,

De V. E.

muy humilde
 y obediente servidor
 (firmado) Caudis Barrios

Copia

N. 2

I-30, 4, 28

6

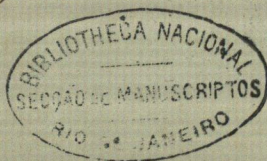
Paris, le 16 Novembre 1864.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet des difficultés que vous avez rencontrées pour faire inscrire le nom de votre Légation au dessus de la porte de votre hôtel. Je m'empresse de vous faire connaître que c'est seulement par une erreur regrettable que l'Administration vous a envoyé une citation à comparaître à l'Hôtel de Ville, et je vous prie de vouloir bien la considérer comme nulle et non avenue.

Recevez, Monsieur, les nouvelles assurances de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très
obéissant serviteur
(signé) Drouyn de Lhuys.

Monsieur Pareiro, Chargé d'affaires du
Paraguay à Paris -



Legacion
del
Paraguay
en Francia.

N.º

I-30,4,28

Paris Diciembre 7 de 1864.

Senor Ministro,



47

He tenido la honra de recibir la nota de V. E. fecha el 2 de Octubre ultimo, de cuyo importante contenido me he impuesto con la atencion debida.

Las noticias que me han venido por este paquete de nuestros agentes del Plata me ponen al corriente de los graves sucesos que se habian desen-
vuelto con relacion a la cuestion latente de la actualidad. El Cuerpo Diplomatico extranjero residente en Montevideo habia obrado en perfecta armonia con las declaraciones solem-
nes de nuestro Gobierno, forzando ad Brasil a que despeje la incognita;

A. S. E. el Senor Don José Bergel,
Ministro de Relaciones Exteriores de la
Republica del Paraguay.



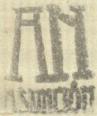
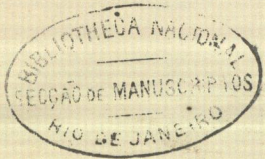
de consiguiente el paquete que debió llegar á la Admision el 24 de Octubre habrá puestas al corriente á U. E. de esos sucesos, que siemp como son agresivas á la autonomia del Estado Oriental, nuestro Gobierno habrá hecho ya efectiva su protesta; y me complace en saber por boca de U. E. que nuestra politica no será clasificada por nadie de vacilante ó tímida. Tal procedimiento será de tanta mas importancia cuanto que hasta ahora nuestros detractores se empeñan en presentar á nuestro pais como el mas retrógrado de América, y en hacer creer que nuestro Gobierno buscaria medios de eludir su compromiso voluntario en caso que el Brasil se lanzase sobre nuestra débil hermana la República Oriental; pero todas las dudas y vacilaciones habrán desaparecido una vez que nuestras columnas se hayan puestas en marcha al encuentro de las hordas brasileras, y las vandálicas á las

órdenes del rebelde Flores.

La primera acción de guerra en que salgamos airoso producirá un gran efecto en Europa, y sentará favorablemente nuestro nombre; y si en la actualidad no se ha presentado ya era ocasión a nuestro bravo Ejército, espero que muy pronto se le presentará para echar por tierra la reputación de irresoluto y tímido, que nos han formado nuestros enemigos.

Creo, a la par de V. E., que es tiempo de desecharse el humilde rol que hemos jugado hasta ahora, y de hacer que en adelante la sabia política de S. E. el Señor Presidente sea considerada, y su voz en las cuestiones de los países vecinos, que afecten nuestros intereses, oída y atendida como lo es en Europa la de Napoleón III.

El Caballero Thornton no habrá por cierto quedado contento con el justo y honorable proceder de su colega de Montevideo en la



réplica que dió al Baron de Tamandari, designando á Flores como simple rebelde, mientras que á aquel Caballero lo elevó de hecho al rango de beligerante.

AN
ASUNCIÓN

Quiero vivamente que mi procedimiento en dar copia á Mr Drouyn de Lhuys de las comunicaciones de U. E. del 21 de Junio, relativas á la conducta poco arreglada del Señor Cónsul francés Mr Laurent Cochetet, haya merecido la desaprobacion del E. pero si casi en era falta involuntaria fue por mala interpretacion de mi parte del 1.º y los dos penúltimos párrafos de la confidencial, y tomo debida nota para no volver á caer en igual error en el porvenir.

Congratulo sinceramente á nuestro Gobierno por la linea telegráfica que ha mandado establecer, y que será un elemento mas de progreso para nuestro país.

Veó con placer el estado próspero de la República, debido

Legacion
del
Paraguay
en Francia.

N.º

exclusivamente a la atencion
asidua del ilustre General Lopez.
Adjunto hallará V. E. el
resumen de las noticias políti-
cas de la última quincena.

Aguardando las comu-
nicaciones importantes que espero
de V. E. por el paquete próximo,
tengo la honra de reiterar a V. E.
la expresion de mi alta consi-
deracion y estima.

Cándido Pereira

AN
ASUNCIÓN



Paris Dore 7 de 1864.

A. S. E. el Señor Don José Berge

AN
RESERVA



Mi estimado Sr. Ministro,

He tenido el gusto de recibir las apreciables del E. del 21 de Octubre, y de su contenido quedo impreso.

Los ejemplares de la nueva Tarifa de Avaluos que U. E. se ha servido enviarme, serán distribuidos conforme a sus deseos.

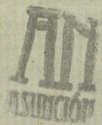
Mi uniforme sera inmediatamente rectificado conforme a la orden del E. el Sr. Presidente que U. E. me transmite.

Con mucho placer he visto que el pueblo Paraguaray

haya festejado debidamente el segundo aniversario de la Presidencia del Sr. General López. Yo esperaba hacer algo a mi vez ese día, pero no me fué posible, por no haberse conseguido completar antes la instalación de la Legación, y tambien porque yo estaba detenido en Londres por ocupaciones.

Le entregué en propias manos al buen joven Don Emilio Gill la copia de su Fe' de Bautismo, con la cartita que le acompañaba.

En la última quincena no hubo recepción del Cuerpo Diplomático, por la ausencia de S. E. Monsieur Draxyn de Shuyt que se hallaba con el Emperador en Campiegne hasta haber



dos o tres dias. Mañana jueves
espero verme con él.

El Teniente Benites se
halla aun en Berlin, por
lo que no puedo decir á V. E.
en que jha fué despachado el
papel timbrado para el Minis-
terio, pero sí, de que fué re-
mitido oportunamente en un
Cajon que llevaba objeto para
V. E. el Señor Presidente. Por
el paquete frances del 26 enviare
otra remesa para cuando no
se pueda dar con el paradero
de la primera.

Agradezco á V. E. la noticia
que tiene á bien de darme
de mi familia; y tengo el
gusto de saludar á V. E. y
de repetirle su

S. S. y amigo.
L. Briceño

Paraguay Amérique. Correspondance particulière.
Assomption, 8 Octobre.

AN
INSTRUMENT

9

I-30-4-28

Malgré les inquiétudes et les difficultés momentanées de la politique extérieure, la marche rapide du Paraguay dans la voie du progrès matériel est vraiment surprenante. La journée du dimanche 10 octobre, anniversaire de la seconde présidence a été célébrée par l'inauguration solennelle du télégraphe électrique qui fonctionne entre l'Assomption et Villota et sera prolongé jusqu'à la frontière près de Corrientes.

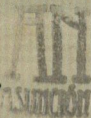
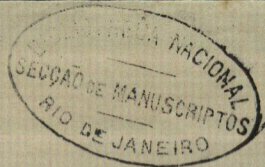
Le bassin de Carénage est très avancé; il se terminera à la prochaine baisse des eaux. On va lancer, dans quelques jours, un magnifique vapeur de Guaya de huit cents tonneaux qui a été construit dans l'arsenal maritime de la capitale, par des ouvriers à pays. Les trains du chemin de fer arrivent journellement entre Paraguarí et l'Assomption et nous apportent des matériaux de construction pour les embellissements de la capitale où s'élèvent de magnifiques édifices publics et privés.

On attend, d'un jour à l'autre, l'arrivée d'Europe à deux petits vapeurs que le gouvernement a fait acheter pour la navigation du Pilcomayo et du Tebicuri.

La navigation du Pilcomayo sera très utile pour nos relations commerciales avec la Bolivie. Le gouvernement a décidé l'envoi en Europe d'une cinquantaine de jeunes gens qui visent surtout le nombre de ceux qui déjà y étudient les sciences, les arts et l'industrie. L'exploitation des mines d'Albacay a donné de remarquables résultats. La culture du coton est toujours l'objet d'une protection spéciale de l'administration. Afin de stimuler cette industrie, des machines à égrener et à presser ont été mises à la disposition des agriculteurs dans le port d'Humaitá, et les travaux de nettoyage et d'emballage sont faits gratuitement par les soldats. On remarque une grande amélioration dans la préparation du tabac, pour lequel les demandes considérables sont venues de Buenos-Ayres, d'Angleterre et de Belgique.

(Correspondance d'Avant.)

Sera reproduit en les
papiers de mañana & de
Dere -



Al Senhor Presidente en-
vio por separado e estas
publicaciones,

Barroo,

P. D. Nada ha de serne mais

difficile que Dejarme en-
garrant par la alba
de Londres

Les décollations, les pendaisons, les estrapades, les écartèlements donnent le frisson au regard; car il semble qu'il vous entre par la vue quelque chose des supplices par lesquels on fait à tous ces patients acheter la mort.

L'impression est presque la même quand on fait avec nos anciens criminalistes le dénombrement indéfini des peines qu'on appliquait autrefois.

Visiblement, la justice avait voulu prendre le crime corps à corps, et lutter avec lui de fécondité, de moyens et d'expédients.

La société, préoccupée outre mesure de la loi du talion: œil pour œil, dent pour dent, s'ingéniait à adapter, à ajuster le châtement au forfait. De là vient que chaque crime pour ainsi dire avait sa peine correspondante et souvent même spéciale.

Montesquieu non-seulement approuve, mais encore recommande cette spécialité des peines.

« C'est le triomphe de la liberté, écrit-il dans l'*Esprit des lois*, lorsque les lois criminelles tirent chaque peine de la nature particulière du crime. »

Beccaria renchérit encore sur Montesquieu, en réclamant dans la punition toute la conformité possible avec le méfait qui la motive.

« On pourrait, dit-il, resserrer davantage la liaison des idées de crime et de châtement, en donnant à la peine toute la conformité possible avec la nature du délit, afin que la crainte d'un châtement spécial éloigne l'esprit de la route où le conduirait la perspective d'un crime avantageux. »

La spécialité des peines, telle était donc la grande visée des législateurs et des criminalistes d'autrefois.

Ainsi une ordonnance de saint Louis faisait percer la langue du blasphémateur.

Ainsi une autre ordonnance, qui jure avec le siècle éclairé qui la vit fleurir, le dix-septième, condamnait quiconque avait mangé de la viande le vendredi à avoir toutes les dents arrachées sur la place publique.

Une coutume moins cruelle mais plus originale que cette ordonnance était celle de la juridiction de Montpellier dans sa manière de punir les faillis insolubles. Le condamné était contraint, ne pouvant payer sur ses biens, de payer littéralement sur sa personne. On le conduisait le dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, devant la principale porte de l'église de Saint-Firmin, qui était la cathédrale. Là, le failli plaçait ses deux mains sur le verrou du portail, et, la tête et les pieds nus, tournant le dos au public, il s'offrait lamentablement à la fustigation de ses créanciers, en leur disant à haute voix, en patois languedocien: *Pagué-té d'aqui* (paye-toi de là).

Ce qui, au rapport de l'historien Goriel, faisait rire les uns et pleurer les autres, mais ce qui donna lieu à ce proverbe, qu'on adressait en guise de compensation stérile aux créanciers sans espoir: « Prenez-vous-en au verrou de Saint-Firmin! »

Mercier, cet observateur humoriste qui a tracé des lois de son temps un tableau si hardiment brossé, Mercier était de cette école quand il proposait sa *casaque* pour les *freluquets*. A quel propos cette casaque? Le voici: Mercier avait remarqué que les personnes qui savent le mieux porter les beaux habits sont souvent aussi celles qui savent le moins les payer.

Il voulait pour toute punition que le débiteur récalcitrant fût dépouillé en pleine audience de ses vêtements impayés, et affublé, à la face du public, d'une casaque banale destinée à cette exhibition.

« Cette casaque, ajoute-t-il, ferait l'effet d'une loi. On dirait: « Ce merveilleux, » cet auteur, ce marquis a passé sous la casaque. » Il s'arrangerait alors avec un autre tailleur, un tailleur débonnaire, qui vêtirait sa nudité, mais qui ne manquerait pas de lui dire: « Ah! monsieur, prenez bien garde à la casaque. »

Ces exemples démontrent mieux que toutes les réflexions la tendance des esprits et l'application des législateurs anciens à conformer, à assouplir les peines à tous les genres de fautes, de délits et de crimes.

Avec quelle persistance ne s'ingéniaient-ils pas à donner à la répression la diversité infinie des actes qu'elle était appelée à punir!

Ces exemples démontrent encore quelque chose de bien plus essentiel à nos yeux: c'est que, dans l'application des peines, les anciens se préoccupaient avec raison du côté moral. Ils établissaient par là un principe sur lequel un philosophe, qu'il faut citer sans cesse quand on aborde ces problèmes, devait mettre le sceau du bon sens et du génie. C'est Montesquieu qui parle: « Suivons la nature, qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau; et que la plus grande partie de la peine soit l'infamie de la souffrir. » Ce qui a inspiré à Bentham la pittoresque observation que voici: « L'infamie est un des ingrédients le plus salutaire de la pharmacie pénale. C'est à de telles

été supprimé et remplacé par l'exposition publique, supprimée à son tour par un décret du gouvernement provisoire, le 12 avril 1848, ce qui fait qu'il ne reste plus aujourd'hui que la dégradation civique.

Nous ne comptons pas le bannissement, réservé presque exclusivement aux crimes politiques. Eh bien! cette dégradation civique n'est même plus aujourd'hui ce qu'elle fut dans le principe; on l'a destituée de tout ce qui en faisait la solennité et l'exemple.

Sous le code pénal de 1791, la dégradation civique n'allait pas sans un grand appareil, et sa manifestation extérieure était des plus imposantes: on conduisait le condamné au milieu de la place publique, et là le greffier du tribunal criminel lui adressait ces mots à haute voix: « Votre pays vous a trouvé convaincu d'une action infâme; la loi et le tribunal vous dégradent de la qualité de citoyen français. »

Puis deux heures de carcan constituaient le complément obligé de la peine.

Le carcan ayant été aboli, comme on sait, avec lui ont également disparu et l'exhibition en place publique et l'apostrophe du greffier. La dégradation civique n'est donc plus maintenant qu'une peine nominale qui réside uniquement dans les termes du jugement qui la prononce.

Quant aux peines corporelles, elles se résument presque toutes dans une seule: l'incarcération du condamné.

Examinons la valeur de cette pénalité unique.

FRÉDÉRIC THOMAS.

Ephémérides. — 25 NOVEMBRE.

1795. — Acte d'abdication du trône de Pologne signé par le roi Stanislas Auguste.

Eugène d'Auriac.

Nouvelles officielles.

Le *Moniteur* contient un décret conférant la médaille militaire.

Les soirées littéraires et scientifiques de la Sorbonne recommenceront le lundi 5 décembre à 8 heures précises du soir.

Les portes seront ouvertes à 7 heures 1/2. Les personnes qui désireraient y assister devront demander des cartes à M. le secrétaire du comité, à la Sorbonne.

Les cours auront lieu le lundi et le vendredi; ils sont distribués ainsi qu'il suit:

Première série.

(La deuxième série s'ouvrira le vendredi 3 février et finira le vendredi 31 mars).

LETTRES. — Lundi.

5 décembre. — M. Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. — Lettres de Cicéron et de Mme de Sévigné.

12 décembre. — M. Levasseur, professeur d'histoire au lycée Napoléon. — Nouvelles découvertes dans l'Afrique centrale.

19 décembre. — M. Batbie, professeur à la faculté de droit. — L'homme aux 40 écus. — Les physiocrates.

8 janvier. — M. Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. — L'avare dans Molière et dans Balzac.

16 janvier. — M. Perrot, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, ancien membre de l'école d'Athènes. — Excursion chez les Kurdes de la province d'Angora.

23 janvier. — M. Charles, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. — Les Visionnaires au XIX^e siècle.

30 janvier. — M. Grégoire, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. — Politique extérieure de Louis XIV. Louvois.

SCIENCES. — Vendredi.

9 décembre. — M. Milne-Edwards, doyen de la faculté des sciences, directeur suppléant du musée, membre de l'Institut. — Instinct et intelligence des animaux.

16 décembre. — M. Boutan, professeur de physique au lycée Saint-Louis. — Conservation des liquides en vapeur.

23 décembre. — M. Payen, membre de l'Institut. — L'éclairage au gaz.

6 janvier. — M. Fernet, professeur de physique au lycée Bonaparte. — La photographie.

13 janvier. — M. Wurtz, professeur à la faculté de médecine. — De l'eau.

20 janvier. — M. Gratiolet, professeur à la faculté des sciences. — De la physiologie.

27 janvier. — M. Jamin, professeur à la faculté des sciences et à l'école polytechnique. — De l'aimant.

BANQUE DE FRANCE.

Le conseil général, dans sa séance de ce jour, a abaissé le taux de l'escompte de 7 à 6 0/0, et le taux l'intérêt des avances de 8 à 7 0/0.

Paris, 24 novembre 1864.

Le secrétaire général, MARSAUD.

(*Moniteur du soir.*)

Nouvelles diverses.

La continuation de la rue Puebla ne tardera sans doute pas à amener une enquête pour la fraction qui suit celle de la rue des Champs, car des jalons sont placés comme points de repère à différents endroits de ce futur parcours.

Au delà du rond-point qui sera tracé derrière le Père-Lachaise, et où s'élèvera la mairie, la voie descendra par une section droite le coteau de l'ancienne ferme d'Aulnay, en franchissant les diverses ruelles tracées derrière le cimetière, et en coupant obliquement la ligne du chemin de fer dont on sera obligé d'allonger la voûte jusqu'à la rue de Paris-Charonne.

Après avoir supprimé une partie de la gare aux marchandises, la voie formera une légère brisure à l'ouest, coupera la rue du Chemin-de-Fer, dont elle absorbera la partie comprise entre les rues de Fontarabie et des Ecoles; puis elle traversera la

rues du Ratrai dite le pavé de l'endroit de Ménilmontant; Saint-Fargeau celle de Vincennes; Tourelles à l'angle ble brisure; elle Trois-Communes la porte de Rome boulevard Mort entre les deux laissant à droite et à gauche, le

Nous sommes sont comme nos des voies à tracé sement, on n'a une à la porte rue dite le Ch la seule ligne d à peu près; ma suffisait lorsque commune de Ch mainville exist il n'en est plu va doter tout c régulière, et q bois de Roma peuplé village soin d'une voie Paris.

— Les travaux continuent touj dans la nouvelle ties principales faire les voussu en coupes, de les chapiteaux courbe très-élevées de peinture partie par les n par les trois gra sur l'ancienne pignons qui cou répondent pas à verture en zinc n'est pas en har nument; il aura toiture, que son yeux du public,

La salle de lec l'une est équil côté par trois ar pie ds-droits sou percés dans les ces galeries. De existent des cor ont des machi li vres.

Sur le côté, renaissance, pe servira d'entrée méridional, les une arcature qu partie de la salle en hémicycle. A s'ouvre une por pied avec la librairie occupe laires à la rue N se composent d étages séparés claires-voies; or l'autre par des es

L'étage de cette combles, serait u sans les ventilat distance. Les pris vrent dans l'épai raux sont sur les sent d'un vitrai métal de grande

Pour que toust tion pussent se vice de la bibliot les galeries resté salles qu'on a dé des recherches rieux. Ainsi la gr reliure et de ty des casiers prov serrés de telle so juste place pour

Dans les galeries les échelles roula aux escaliers fixe nière qu'on puisse les cases de chaq et le fer sont les s toutes ces constru

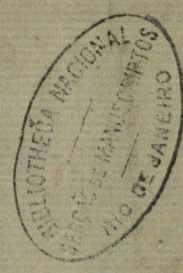
En bordure de la les bâtiments de la depuis l'année de manuscrits.

La salle de trav longue pièce garn dont chacune est une séparation sa de places détermin exposé à être inco ses voisins. A ch table un filet pour champignon pour plancher est garn pour amortir le br sont admirablem cette salle, au-des teur, on voit le pla du cardinal Mazari

Ce plafond, dont est composé de m Grimaldi, et qu'ex relief, ornés de d

Le dépôt de ce e galerie garnie du h clos par des grilles sa hauteur par un elle est recouverte supportent des po plafond sont orné nuance, que relèv la travée du fond munique avec la Richelieu; cette p chène recherchées écusson omphaloï qui rompt à merv des boiseries.

— Le *Moniteur* M. le ministre de collection. 2006



10

22/11/06

ABONNEMENTS.

Paris. 13 fr. par trimestre.
Départements 16 fr.

Tout ce qui concerne la société et le journal doit être adressé à M. le directeur gérant.

LES ANNONCES SONT EXCLUSIVEMENT REÇUES

CHEZ MM. FAUCHEY, LAFFITE, BULLIER et C^o, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse.



le Nord les
les Etats du
responsabilité
tant d'hom-
tout entière
ce dernier
opposé aux
nt en prin-
a depuis si
plus détesta-

Bédollière.

S-BULLIER.

novembre.
le sénat pour
de la capitale
Chiesa, Sauli,
ax disent que
ssion sont fa-

opté le projet
s émoluments

intérieur pré-
fication admi-

longue liste
'avancer l'im-

novembre.
s, a donné sa

ole devant ses
se en faveur de
me électorale.
aste.

novembre.
de réduire le

novembre.
omplète, de la
nements d'hier
les troupes fé-

ent comme in-
our des troupes
nifitif des ques-
duchés; mais,
que l'exécution
que précédem-
es, doit cesser

4 novembre.
les députés, M.
e interpellation,
ntendait ne pas
uelle, le projet
stres. Il a ajouté
pour la présen-
la constitution
s les parties de

novembre.
e, du 16, disent
Fuad-Pacha des
témoignage de
e a conclu avec
tinople un em-
ng à 14 0/0 ga-

stantinople, s'ar-

8 novembre.
Madrid, a été de
aq sont ministè-

ait.

24 novembre.
e article du pro-
de à la parité de
e la loi sera voté
absent. L'article
la loi.

bre, 5 heures.

la Banque d'An-
vants :
tallique, 278,739
7,530 liv. sterl.;
sterl.
alliers, 67,713 liv.
sterl.

Beaucoup de jeu-
près cette même
se toutefois que

New-York, 12 novembre.
Le ministre d'Autriche à Washington vient de mourir subitement.
Les avis du Mexique disent que les Français ont déclaré Matamoros port franc.
Les journaux de Richmond se montrent satisfaits de la réélection de M. Lincoln.

Madrid, 24 novembre.
Les nouvelles reçues des provinces portent que sur 340 nominations connues jusqu'à présent 200 environ appartiendraient à l'opinion ministérielle et une quarantaine seulement à l'opposition.

L'Union, qui se pique cependant de chevalerie, perd aujourd'hui toute mesure, même celle que ne doivent jamais perdre, nous ne dirons pas des écrivains polis envers les autres, mais convenables vis-à-vis d'eux-mêmes. Elle nous calomnie de la manière la plus évidemment calculée. Parce que nous trouvons que le parlement italien a parfaitement compris sa mission, elle nous accuse de déclarer la guerre à notre pays. Le parti qui est revenu autrefois à la suite des armées étrangères ne devrait jamais, en thèse générale, parler de patriotisme. Il n'est pas assez bon juge en ce point.

Mais l'Union, dans cette circonstance, ne se moque pas seulement de ses lecteurs; elle se moque d'elle-même. Elle sait fort bien, elle qui est un journal catholique et légitimiste, que la papauté a, dans tous les temps, été fatale à la France; que la France n'a pas eu de plus fâcheuse ennemie; que les rois de France les plus aimés du parti auquel appartient l'Union, se sont toujours défilés de Rome et l'ont toujours combattue. Le trône et l'autel n'ont jamais été bons amis. Ils ont passé leur vie à des luttes que chacun connaît. Leur accord est une vieille invention à l'usage des restaurations.

Par conséquent, quand l'Union nous accuse de manquer de patriotisme parce que nous voyons avec plaisir la décadence d'un pouvoir hostile à notre pays, elle sait bien que nous ne sommes en cela que les héritiers des principes anti-ultramontains professés par ses propres autorités.

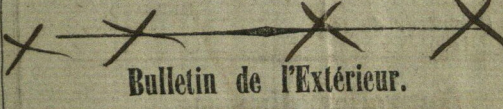
Ceux qui manquent de patriotisme sont ceux qui transportent la France au delà des Alpes et qui mettent la religion et la patrie sur un autel ennemi.

Mais ce n'est pas seulement le sens politique qui manque ici à l'Union, c'est aussi le sens de la vérité; nous la mettons au défi de prouver que nous avons cité avec éloge une seule parole hostile à la France dite au parlement italien. Il y a plus, M. le directeur politique du Siècle a eu soin, avant toute chose, de protester contre les exagérations de langage qui auraient pu, à cet égard, échapper à des orateurs quels qu'ils fussent, et mis le public en garde contre le parti qu'en pourraient tirer les ennemis de l'Italie.

Nous avons déjà, il y a quelque temps, porté un défi semblable à l'Union. Elle prétendait savoir les noms des hommes qui avaient vendu les ducs, les archiducs et le roi de Naples au Piémont. Elle n'a pas pu en articuler un seul, et a gardé un silence honteux, pour nous servir de sa propre expression.

Qu'elle ne nous force pas à la mettre une troisième fois dans son tort. La foi robuste de ses abonnés n'y tiendrait pas. Dieu sait pourtant quelle foi leur est nécessaire!

Léon Plée.



Bulletin de l'Extérieur.

URUGUAY.

(Correspondance particulière du Siècle.)

On nous écrit de Montévidéo, 14 octobre :
La guerre civile qui désole depuis dix-huit mois le territoire de l'Uruguay menace de prendre des proportions considérables, par suite de l'attitude inquiétante du Brésil. Notre gouvernement est presque bloqué dans Montévidéo par l'armée insurrectionnelle de Florès, qui sème dans toute la campagne la dévastation et la ruine. Depuis moins d'un mois, cent

vingt-trois vols ou assassinats ont été commis, et plus de 40,000 moutons, la plupart de race mérinos, enlevés par les insurgés, dans un rayon de sept lieues de la capitale. Florès vient cependant d'éprouver un échec, et l'une de ses guérillas a été mise en complète déroute, près du Rio-Negro, par le général Gomez; mais, bien qu'il soit incapable de livrer une bataille rangée, il harcèle l'armée nationale par des marches et contre-marches incessantes, en attendant les secours qu'il espère recevoir du Brésil.

Le Brésil, en effet, a concentré une armée sur le Rio-Grande, qui forme la frontière nord de l'Uruguay, et, sous le prétexte de protéger les intérêts de ses nationaux, il seconde en réalité les efforts de l'insurrection. C'est ainsi, par exemple, qu'il a paralysé au moyen de son escadre les services d'un petit vapeur de guerre oriental; ce qui a permis à Florès de recevoir du dehors des munitions pour ses troupes. Des navires brésiliens ont même été frétés par lui pour le transport de son matériel jusqu'àuprès de Montévidéo. Quand Florès tenta de s'emparer du port du Paysandu, on débarqua, pour les mettre à sa disposition, deux canons rayés d'une des canonnières brésiliennes. Voilà comment le Brésil entend et pratique la neutralité.

Dans ces conjonctures, le Paraguay a énergiquement protesté contre l'entrée éventuelle des troupes brésiliennes sur le territoire de l'Etat oriental, déclarant qu'il était prêt à défendre l'autonomie de l'Uruguay et à faire respecter l'équilibre des Etats de la Plata. Une correspondance de l'Assomption témoigne de l'enthousiasme avec lequel le peuple du Paraguay s'est associé à cette résolution de son gouvernement. Par un mouvement patriotique, des milliers de citoyens ont signé un acte d'adhésion aux déclarations du président Lopez, et ont offert leur vie et leur fortune pour le soutien de la cause nationale.

On s'étonnera en Europe de voir le Brésil prétexter aujourd'hui le règlement de réclamations pécuniaires qui datent de douze ans, et son plénipotentiaire, M. Saraiva, choisir pour lancer son ultimatum le moment même où le gouvernement de Montévidéo est en quelque sorte mis aux abois par l'insurrection de Florès. Cette conduite est de nature à inspirer des craintes sérieuses sur les intentions du gouvernement de Rio Janeiro; car ce qui se passe aujourd'hui n'est que la répétition des faits qui précédèrent, en 1816, l'occupation de l'Uruguay par le Brésil, dont, en 1821, il consumma l'annexion sous le nom de province Cisplatine.

Jusqu'à présent le gouvernement de Buénos-Ayres se tient dans l'ombre et ne se prononce pas. Ses sympathies traditionnelles et son intérêt sont pour le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'Uruguay, et l'on doit croire que le chef de la république argentine, le général Mitre, dont les sentiments libéraux sont bien connus, ne pactisera pas avec le Brésil, puissance esclavagiste, et ne prètera pas la main à ses ambitieux projets d'agrandissement territorial. Mais ce qui est certain dès aujourd'hui, c'est que les deux provinces argentines, situées sur la rive gauche du Parana, Corrientes et Entre-Rios, prendront parti pour l'Uruguay; or, ce sont précisément celles qui possèdent les meilleurs éléments de guerre et les soldats les plus exercés. On peut donc espérer que le gouvernement du Brésil et regardera à deux fois avant de porter la guerre sur le territoire de l'Uruguay. L'état actuel des choses dans ce pays, et les fatales conséquences qu'il peut entraîner pour les intérêts européens, sont de nature à fixer l'attention des gouvernements de France et d'Angleterre. La diplomatie avisera sans doute aux mesures que réclame la conservation de la paix, si nécessaire à notre commerce et à la sécurité de nos nationaux.

Pour extrait : A. Husson.

DES

PEINES CORPORELLES ET DES PEINES MORALES.

(Deuxième article.)

Tout le monde connaît cette étrange et formidable gravure de Callot intitulée les *Supplices*.

Le puissant crayon de l'artiste a représenté, avec une terrifiante variété qui ne recule devant aucun détail, tous les modes, tous les instruments, tous les procédés inventés par la justice de son temps pour tourmenter ou exterminer les condamnés.

La curiosité frémit en faisant cette revue patibulaire, l'œil s'effare au fourmillement de ces engins et de ces outils de la destruction humaine.

Ce ne sont partout que bûchers, échelles, billots, fouets, fers rouges, chevaux, claies croix, roues, glaives, haches et potences. Et tout cela est en exercice, tout cela manœuvre et fonctionne. Ces abominables machines, comme si elles étaient animées, se meuvent, se dressent, grincent et crient.

Cette article a été traduit par et imprimé par M. Ad. Hueton

la jarretière de la mariée par un jeune enfant.
Si l'Allemagne est le pays des vieux usages, elle est aussi la patrie des innovations hardies,

massifs des Tuileries et du Luxembourg comme un nain ressemble à un géant, avait perdu à cela toutes ses feuilles avant l'automne.

frera le plus de concessions.
Il sante aux yeux, du reste, que la Diète ne pourra exercer qu'une influence fort secondaire sur le règlement de la question de succession.

Union Bretonne

Dré 5/64

Assomption (Paraguay), 6 octobre.

La politique extérieure du général Lopez, qui consiste à soutenir le principe du maintien de l'autonomie et de l'équilibre des Etats de la Plata, vient d'être chaleureusement applaudie par le peuple du Paraguay, qui a spontanément offert son concours pour appuyer les déclarations du gouvernement.

La journée du 12 septembre a été marquée par une imposante manifestation patriotique. Toute la population de la capitale s'est portée en masse au Palais pour présenter au président de la république un acte signé par des milliers de citoyens offrant leur vie et leur fortune pour faire respecter l'indépendance nationale. Après la lecture de cet acte, le pavillon du Paraguay fut arboré sur la demeure du chef de l'Etat et salué par 21 coups de canon. L'enthousiasme du public déborda alors en vivats à la patrie, au gouvernement et à sa politique; des groupes nombreux parcourent ensuite les rues de l'Assomption, répétant les mêmes acclamations.

Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre nous apprennent que le Brésil prépare son armée sur le Rio-Grande, mais qu'il n'a pas encore envahi le territoire de l'Uruguay. En présence de cette situation, le Paraguay reste l'arme au bras, et ne se désistara pas de ses desseins d'intervenir à main armée, dans la république orientale, si le Brésil y intervient. Une partie des provinces argentines, principalement celles de Corrientes et d'Entrerios, situées sur la rive orientale du Parana, sont favorables à la politique du Paraguay et contraires à la politique absorbante du Brésil dans le Rio de la Plata.

Cette disposition est d'une importance considérable, car les deux provinces mentionnées sont celles qui possèdent les plus puissants éléments de guerre, les soldats les plus exercés et les meilleurs chevaux. Aussi, doit on espérer que le gouvernement du Brésil y regardera à deux fois avant de porter la guerre sur le territoire oriental, en vue de l'attitude imposante de la république du Paraguay. Il est à croire que les hommes d'Etat brésiliens, si habiles et si prudents, n'aventureront pas le sort de l'empire en le jouant dans une ou plusieurs batailles. Les journaux *l'Independiente*, de Corrientes, le *Litoral*, du Parana, et le *Standart*, de Buenos Ayres, se sont prononcés en faveur de la cause du Paraguay.

L'agitation qui règne dans les esprits n'a altéré en rien le cours de l'activité nationale qui se partage entre la culture des champs et les travaux publics. La récolte promet d'être abondante. La ligne télégraphique, établie par le gouvernement, est entièrement terminée jusqu'à 10 lieues de l'Assomption. Elle commence en face de la garde du parc de Pinoza et suit la direction du bord de la rivière, en passant par la forteresse d'Humaita, le Cerrito et *las tres bocas*. Prochainement elle s'étendra jusqu'à 70 lieues au sud, sur les rives du Parana.

Pour extrait : Frémont.

Industrie et Finance.

La
qui fai
sant le
Le 5
dépass
65 50
beauc
L'e
3/4
Le
de c
cher
3490
haus
d'es
agri
dit
ciété
nair
perc
L
883
à 58
Or
à Ma
que
être
Madr
Le
dique
tout
l'Orlé
l'Est,
les A
d'Esp
Roma
doub
que.
Le
anim
le sa
de 84
le No
à 481
Le
Antri
varié.
6 25
50, e
Par
remar
le Gaz
fr. sur
525,
bilière
des ac
serait
Marseil

LA
Sites
scène
tradi
de ce
par
Char
Dix-
dique
du Mor
Académ
avait à
et bien
recher
de criti
presque
Dolm
Locmar
A ces
en a ajo
toute p
à Carha
semblé,
Le vainc
triomph
sent leu
VINGT
Barbe,
auquel

MONTEVIDEO, 31 octobre. — La quinzaine qui vient de s'écouler depuis le départ du précédent paquebot a été marquée par des événements de grande importance. Il y a eu ces jours-ci une sanglante bataille très-favorable au gouvernement légitime de l'Uruguay. Florès a abandonné son attitude menaçante auprès de la capitale qu'il prétendait assiéger et même attaquer; poursuivi par l'armée d'opération du général Gomez, au nord du Rio Negro, il se vit obligé de se porter sur la capitale pour secourir ses deux meilleurs lieutenants, mis en déroute trois fois par l'armée de réserve du général Saá. Ce mouvement de Florès fut rapidement exécuté, grâce à la flotte brésilienne, qui transporta son infanterie, son artillerie et son matériel de guerre, tandis que lui-même, à la tête de sa cavalerie, se rapprochait de Montevideo. Mais pendant qu'il tentait d'assiéger la capitale, une de ses colonnes, qui était restée au nord du Rio Negro, et qui était composée de 800 hommes, la plupart Brésiliens, était détruite par l'avant-garde de l'armée d'opération. De plus les forces du département de Salto, en deux divisions, commandées par le colonel Lopez et le commandant Orrega, faisaient subir un sort pareil aux chefs rebelles Rodriguez et Gamboa. Ces trois victoires obtenues le même jour, par les armées légales, déblayèrent d'ennemis la zone spacieuse qui est située au nord du Rio Negro. En ce moment, Florès est dans le département de la Florida, à une trentaine de lieues de Montevideo.

Avant la retraite de Florès, le gouvernement, redoutant une attaque combinée des forces rebelles et de la flotte brésilienne, s'adressa au corps diplomatique étranger et lui demanda catégoriquement quelle attitude il prendrait dans le cas où les bâtiments de guerre brésiliens feraient feu sur la ville. Le ministre du roi d'Italie, pour lui et au nom de ses collègues, s'empressa de répondre qu'ils n'étaient pas disposés à transiger avec des moyens barbares; qu'ils manquaient d'autorisation, mais que dans le cas actuel, en dehors de toutes les règles imposées par le droit des gens, cet attentat serait un assaut clandestin à une ville qui renferme des intérêts immenses pour leurs nationaux et qu'en conséquence, pour se precautionner contre de telles tentatives, ils avaient donné ordre aux chefs des stations navales de leurs pavillons respectifs d'empêcher toute attaque ou hostilité à main armée contre la capitale. Cette résolution des ministres étrangers paralysa les projets de Florès.

Avant de nous occuper du dernier événement, l'invasion directe des troupes du Brésil, il faut signaler un incident diplomatique très-grave. L'amiral de la flotte brésilienne adressa une circulaire aux ministres étrangers, pour leur notifier qu'il allait exercer le droit de visite sur les navires de leurs nations respectives et s'emparer, comme contrebande de guerre, des objets de cette nature qu'ils contiendraient. Cette prétention de l'amiral Tamandore fut repoussée. Toutes les notes diplomatiques qu'il reçut en réponse se terminent d'une manière uniforme, les ministres rendant le Brésil responsable des préjudices que pourraient souffrir leurs nationaux en conséquence des représailles, jusqu'à ce que leurs gouvernements leur donnent, sur le cas actuel, leur haute décision.

Comme les intérêts du commerce européen au nord du Rio Negro sont considérables, cette responsabilité est déjà bien engagée. Dans les notes des ministres étrangers, il faut remarquer certains points qui, dans le langage diplomatique, ont une grande portée. Le chargé d'affaires de l'Empereur des Français accuse la politique du gouvernement argentin, qui reste muet en présence des violences de l'empire contre les garanties de la navigation fluviale, déclarée et violée diplomatiquement par la république argentine. Le représentant du gouvernement de Sa Majesté britannique, blâmant la prétention du baron de Tamandore, trouve une occasion plausible d'émettre un jugement officiel sur la lutte interne de l'Etat oriental, et en qualifie nettement le caractère. Florès n'est qu'un rebelle, dit M. Lettson avec une grande franchise. Le ministre du roi d'Italie dit que l'invitation adressée à sa légation de s'associer d'une certaine manière aux mesures extraordinaires que, sous le nom de représailles, le gouvernement impérial est décidé à employer contre la république orientale, causera la plus désagréable surprise au gouvernement de Sa Majesté.

Les ministres d'Espagne et de Portugal, non moins explicites en ce qui blesse les principes du droit international et la dignité de leurs pavillons, s'empressent de repousser également une idée qu'ils considèrent comme un outrage fait au respect des nations qu'ils représentent. L'amiral brésilien n'a pas cru devoir insister ni s'excuser.

Arrivons aux derniers événements: une division brésilienne, commandée par le brigadier Barreto, est entrée sur le territoire de l'Uruguay et a occupé la ville de Melo, où le pavillon oriental a été remplacé par le pavillon brésilien.

Les troupes du Paraguay doivent être en marche pour venir au secours de l'Uruguay, et il est probable que, par le prochain paquebot, j'aurai à vous annoncer qu'elles sont entrées en lice. (Correspondance Havas.)

M. Dumont, maire de Beaumont-Sardolles, a été élu membre du conseil gé-

c'est
s'est
la bo
de l'h
Le
femm
à ce
de la
une f
échel
Sui
laien
les p
dans
que.
dité
n'ont
local
flam
donn
Ma
pomp
tère
mairi
d'un
chain
semer
nomb
zouav
Louv
son f
chaus
le m
semer
La
gner
qui s
l'eau.
On
en or
somm
leur p
demie
serne
a été
l'incer
l'eau
quem
Le sie
l'incer
S. A
officie
miers
—
ment
de Sa
compt
d'envi
ait été
ce qui
le vou
terre.
—
incen
vers l
entre
qui s
beilles
prend
fait d
vaient
Mal
à dépl
s'éché
regard
de l'E
parten
habita
drame
fatal
Une
l'étage
par la
a dû
sort f
Dar
tendr
rendr
de ga
s'accr
tuyau
d'app
cipité
au m
épou
Da
prem
macie
l'hôp
de vi
par n
laisa
drap
se fai
—
seille
notre
Au
sénat